

Bonne insertion des diplômés de master 2015

Pour la troisième année consécutive, le taux de chômage des diplômés de master de l'UPEM est en baisse, pour s'établir à 6 %. De plus, leurs conditions d'emploi sont bonnes. Néanmoins, les diplômés de arts, lettres et langues connaissent quelques difficultés d'insertion, liées aux secteurs où se situent leurs débouchés ; à l'inverse, l'insertion des diplômés de sciences et technologies est portée par le besoin de main d'œuvre dans leur spécialité. L'expérience acquise pendant le master est un atout pour s'insérer, en particulier quand elle est contractualisée par l'apprentissage.

Chômage faible pour les diplômés de master

A l'issue de l'année universitaire 2014-2015, 1 077 étudiants ont obtenu un master en formation initiale à l'UPEM¹. Trente mois après l'obtention de leur diplôme, la plupart d'entre eux est sur le marché du travail : 87 % occupent un emploi et 6 % en recherchant un. Seule une minorité est en études (6 %) ou inactive (1 %). Pour la troisième année consécutive, le taux de chômage est en baisse : - 1 point par rapport aux diplômés 2014 et - 4 points comparativement aux diplômés 2010 ou 2011. Au niveau régional, le taux de chômage des diplômés de master est stable et légèrement supérieur (8 %).

La baisse du chômage concerne autant les apprentis durant le master que les étudiants de formation initiale classique. Toutefois, parmi les diplômés de 2015 comme ceux de 2010, les apprentis sont trois fois moins souvent au chômage que les autres (3 % contre 10 % pour les diplômés 2015).

Evolution du taux de chômage des diplômés de master 30 mois après l'obtention du diplôme

	Diplômés 2010	Diplômés 2011	Diplômés 2012	Diplômés 2013	Diplômés 2014	Diplômés 2015
Diplômés de master de l'UPEM	10	10	8	10	7	6
Diplômés de master IDF	9	9	9	9	8	nc
Apprentis	5	7	7	7	5	3
Formation initiale classique	14	14	9	12	9	10

Source : Enquête d'insertion des diplômés de master, UPEM, 2018
MESRI, 2018

Dix-huit mois après l'obtention du master, le taux de chômage des diplômés s'élevait à 11 %, soit une baisse par rapport aux promotions antérieures : - 2 points par rapport aux diplômés 2014, - 8 points comparé aux diplômés 2012. Finalement, le taux de chômage dix-huit mois après l'obtention du diplôme devient comparable au taux de chômage à trente mois des promotions plus anciennes. D'ailleurs, parmi les présents sur le marché de l'emploi à ces deux dates, moins d'un diplômé sur six a connu des périodes de chômage quand c'était le cas de plus d'un diplômé sur cinq pour la promotion 2012.

¹ Hors master MEEF

Des emplois stables et relevant de la PCS des cadres pour 8 diplômés sur 10

Trente mois après l'obtention de leur master, la plupart des diplômés en emploi est salariée, tandis que 3 % ont créé leur activité. Près de huit diplômés sur dix occupent des emplois à durée indéterminée (79 %). Selon la nomenclature des PCS de l'INSEE, 82 % occupent des emplois de cadre et 12 % relèvent des professions intermédiaires. La majorité des diplômés exerce leur emploi au sein d'une entreprise privée (80 %) et la quasi-totalité travaille à temps complet. Trente mois après l'obtention du diplôme, les diplômés de master perçoivent en moyenne un salaire net mensuel de 2 252 euros.

Les diplômés du domaine Arts, lettres, langues connaissent une insertion plus délicate que les diplômés des autres domaines. Trente mois après l'obtention du master, leur taux de chômage est élevé (15 %). De plus, quand ils travaillent, leurs conditions d'emploi sont moins favorables : ils occupent moins souvent des emplois stables (61 %), ceux-ci sont plus souvent déclassés (un tiers relève de la PCS des professions intermédiaires) et le temps partiel est moins rare (7 %). Enfin, les diplômés du domaine Arts, lettres, langues perçoivent en moyenne des salaires moins élevés (de 400 euros inférieurs). La conjugaison de plusieurs facteurs peut expliquer en partie ces écarts. D'une part, ce domaine de formation mène plus que d'autres à des statuts d'emplois particuliers : ainsi, 7 % des diplômés sont intermittents du spectacle et 7 % ont créé leur activité. Mécaniquement, les diplômés du domaine ont par conséquent moins souvent signé des contrats à durée indéterminée (61 % contre 81 % en moyenne pour les autres). D'autre part, les diplômés d'Arts, lettres, langues sont plus nombreux que les autres à travailler dans les secteurs de l'enseignement (12 % contre 2 %) ou encore du commerce (12 % contre 7 %). Or, selon l'enquête *Besoin de main d'œuvre* de Pôle Emploi, ces secteurs ont peu de mal à recruter tant les postulants sont nombreux. Ils sont également, selon la DARES, les secteurs les moins rémunérateurs². A l'inverse, les secteurs plus en tension d'après l'enquête, comme celui de la construction, de l'industrie ou encore de l'information et communication seraient plus enclins à proposer des conditions d'emplois avantageuses. Or, les diplômés du domaine Sciences, technologie, santé exercent souvent leurs emplois dans ces secteurs à fortes difficultés de recrutement et ceci explique en partie leur insertion plus aisée après le diplôme.

Caractéristiques des emplois selon le domaine de formation du master

	Arts, lettres, langues	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies, santé	Ensemble
Effectif sur le marché de l'emploi sans autre diplôme	85	383	232	306	1 006
Taux de chômage à 30 mois	15 %	3 %	10 %	5 %	6 %
Emploi à durée indéterminée	61 %	86 %	68 %	83 %	79 %
PCS Cadres	50 %	82 %	78 %	95 %	82 %
PCS PI	33 %	12 %	16 %	3 %	12 %
Temps plein	93 %	100 %	99 %	99 %	99 %
Salaire net mensuel à 30 mois*	1 842 €	2 316 €	2 08 €	2 371 €	2 252 €

* Parmi les salariés en France à temps complet

Source : Enquête d'insertion des diplômés 2015 de master, UPEM, 2018

Méthodologie

Cette étude porte sur l'insertion professionnelle des diplômés de master en formation initiale de l'UPEM en 2015. Les diplômés inscrits sous le régime de la formation continue pendant leur deuxième année de master ont un parcours professionnel relevant plutôt de l'évolution de carrière et ont par conséquent été retirés de l'étude. Compte tenu de leurs particularités, les diplômés des masters MEEF ont, pour leur part, été retirés de l'analyse. En effet, ces diplômés ne sont pas confrontés aux mêmes problématiques d'insertion que les autres puisque tous étaient stagiaires de la fonction publique pendant leur deuxième année de master, et la grande majorité a été titularisée dès l'obtention du diplôme.

Parmi les 1 077 diplômés de formation initiale hors master MEEF :

- Le parcours de 25 étudiants (soit 2 % des diplômés) a pu être reconstitué à partir des informations contenues dans les bases de données administratives et pédagogiques (Apogée) de l'UPEM et de la COMUE Paris-Est : 16 étudiants se sont inscrits trois années consécutives et 9 étudiants ont obtenu un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master après l'obtention de leur master à l'UPEM en 2015.

- 1 052 étudiants ont été contactés entre décembre 2017 et janvier 2018 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur master et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2017 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du master). 768 personnes ont participé à l'enquête : 86 % par téléphone et 14 % en ligne. Au total, le taux de réponse à l'enquête s'élève à 74 %. Les diplômés de nationalité étrangère ont moins souvent répondu à l'enquête que les autres. Les statistiques ont donc été redressées afin qu'elles soient représentatives de l'ensemble des diplômés.

Au total, le parcours de 74 % des diplômés de master a pu être retracé.

Les indicateurs d'insertion portent sur les diplômés n'ayant pas validé de diplômes de niveau équivalent ou supérieur après l'obtention de leur master à l'UPEM en 2014. Or, 5 % des diplômés ont validé un second titre de niveau I : pour ces diplômés, nous faisons l'hypothèse que leur insertion est liée à l'obtention de ce dernier diplôme.

² INSEE, DARES-Etudes et statistiques, Ministère du travail, 2018

Premier emploi après le master : des parcours d'insertion différenciés

Parmi les diplômés en emploi, un peu plus de la moitié n'a occupé qu'un seul emploi depuis l'obtention du master, tandis que 31 % en ont occupé deux et 15 % en ont connu trois ou plus. Quel que soit le domaine de formation, les diplômés qui n'ont occupé qu'un seul emploi ont mis plus de temps pour accéder à l'emploi que ceux qui en ont occupé plusieurs (4,9 contre 2,9). Ce constat soulève la question du choix, s'il en est un, du premier emploi après le master. Deux parcours d'insertion semblent se dessiner : d'une part, des diplômés qui semblent prendre du temps dans leur recherche d'emploi pour trouver une offre qui corresponde à leurs attentes et qui, trente mois après le master, occupent toujours le même emploi. A ce premier groupe d'étudiants s'opposent des diplômés qui ont connu plusieurs emplois depuis le master. Ces diplômés semblent davantage dans une logique d'évitement du chômage, avec en conséquence, un accès plus rapide à l'emploi. Mais en contrepartie, ces étudiants seraient aussi plus enclins à accepter un premier emploi aux conditions moins favorables. En effet, les étudiants qui ont connu plusieurs emplois depuis le master occupent moins fréquemment un premier emploi à durée indéterminée (- 46 points), moins souvent de niveau cadre (- 15 points) selon la nomenclature des PCS de l'INSEE et plus précaire (+ 39 points).

Caractéristiques du premier emploi selon le nombre d'emplois occupés parmi les enquêtés toujours en emploi

	Un seul emploi depuis le master	Plusieurs emplois depuis le master
Effectif	471 (54 %)	398 (46 %)
Temps d'accès à l'emploi	4,9 mois	2,9 mois
% Emploi à durée indéterminée	85	39
% PCS cadre	82	67
% Situations précaires*	2	41
Salaires net mensuel à l'embauche**	1 890 €	1 815 €

* Emplois dont la durée est inférieure ou égale à 6 mois

** Parmi les salariés en France à temps complet

Source : Enquête d'insertion des diplômés de master, UPEM, 2018

L'apprentissage : un atout pour accéder à l'emploi

La quasi-totalité des diplômés de master (96 %) a bénéficié d'une expérience professionnelle pendant la deuxième année du diplôme : à travers un stage (46 %), un contrat d'apprentissage (43 %) ou encore un contrat de professionnalisation (7 %). Parmi eux, 32 % ont été recrutés dans leur structure d'accueil après le master, et c'est encore plus le cas des étudiants inscrits dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (39 % contre 24 %). Logiquement les étudiants recrutés à la suite de leur expérience professionnelle pendant le master accèdent plus rapidement à l'emploi que ceux qui n'ont pas été recrutés (1,1 mois contre 5,5 mois). Les apprentis accèdent plus rapidement à l'emploi que les stagiaires de formation initiale classique, qu'ils aient été recrutés dans leur structure d'accueil ou non.

Expérience professionnelle pendant le master et accès à l'emploi

	% Recrutés dans la structure d'accueil	Temps d'accès à l'emploi (en mois)	
		Recrutés dans la structure d'accueil	Non recrutés dans la structure d'accueil
Etudiants sous contrat (apprentissage et pro)	39	0,9	5,0
Stagiaires en formation initiale classique	24	1,4	6,0
Etudiants avec expérience professionnelle	32	1,1	5,5
Etudiants sans expérience professionnelle	-	6,7	

Source : Enquête d'insertion des diplômés de master 2015, UPEM, 2018

De plus, l'apprentissage pendant le master est un atout pour accéder à un premier emploi aux conditions avantageuses. Ainsi, le premier emploi des apprentis était plus souvent à durée indéterminée (+ 5 points) et à temps plein (+ 3 points). Selon la nomenclature de l'INSEE, il relevait plus fréquemment que les autres de la PCS des cadres (+ 14 points) et le salaire à l'embauche était en moyenne supérieur de 155 euros. En définitive, faire ses études dans le cadre de l'apprentissage augmente ses chances d'accéder à un premier emploi à la fois stable et de niveau cadre (58 % contre 46 %).

Néanmoins, au fil des promotions de diplômés, les écarts se réduisent entre les apprentis et les stagiaires de formation initiale classique. Entre les diplômés 2010 et 2015, l'accès à l'emploi reste favorable aux apprentis ; toutefois, les écarts de taux de chômage et de temps d'accès à l'emploi décroissent. Il en va de même pour les conditions d'emploi, de la stabilité des contrats aux salaires.

Comparaison des écarts dans les caractéristiques d'insertion des apprentis et stagiaires de formation initiale classique entre 2010 et 2015

	Ecart	
	apprenti / stagiaire de formation initiale classique Diplômés 2010	Diplômés 2015
Premier emploi		
Temps d'accès à l'emploi	+ 1,5 mois	+ 1,3 mois
Emploi à durée indéterminée	- 20 points	- 5 points
Salaire moyen à l'embauche*	- 255 €	- 155 €
30 mois après le master		
Taux de chômage	+ 10 points	+ 6 points
Emploi à durée indéterminée	- 16 points	- 8 points
Salaire moyen au moment de l'enquête*	- 314 €	- 228 €

* Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés de master 2015, UPEM, 2018

13 % des diplômés poursuivent des études

L'année suivant l'obtention du master, 13 % des diplômés se sont inscrits dans une formation : le plus souvent dans un autre master universitaire (35 % d'entre eux), en thèse (28 %), en mastère spécialisé (10 %) ou dans une autre formation (27 %) : préparation aux concours de l'administration publique, formations d'écoles spécialisées, diplôme universitaire, etc.

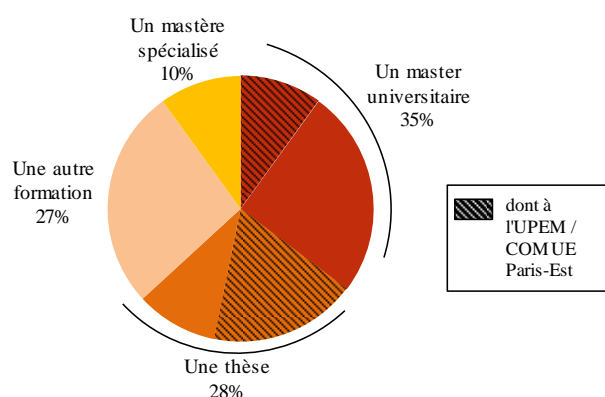
Quand ils poursuivent en thèse, six étudiants sur dix s'inscrivent à la COMUE Paris-Est. En revanche, parmi les poursuivants en master, moins de trois étudiants sur dix se réinscrivent à l'UPEM.

Les diplômés du domaine Sciences, technologies, santé sont les plus nombreux à poursuivre leurs études au-delà du master (27 %). Et parmi eux, 39 % s'inscrivent en thèse (contre 9 % en moyenne dans les autres domaines). A l'opposé, c'est en Droit, économie, gestion que la poursuite d'études est la plus faible (5 %).

Par ailleurs, quelques étudiants reprennent leurs études après un ou deux ans d'interruption (5 % des non poursuivants immédiatement).

En définitive, 18 % des diplômés se sont inscrits dans une formation immédiatement ou non après le master. Et trente mois après le diplôme obtenu en 2015 à l'UPEM, 37 % d'entre eux ont obtenu un autre titre de niveau I, soit 7 % des diplômés. Enfin, 6 % des diplômés sont toujours en études trente mois après l'obtention de leur master à l'UPEM.

Poursuite d'études l'année suivant l'obtention du master



Source : Enquête d'insertion des diplômés de master 2015, UPEM, 2018

Pour aller plus loin

INSEE

Salaires et revenus d'activité en 2014

INSEE, Déclaration annuelle des données sociales, mai 2017.

GAUTIER Cécile

Taux de chômage faible pour les diplômés de master en 2014

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE résultat n°156, avril 2017.

Pôle emploi

Enquête « besoins en main d'œuvre » en Ile-de-France

Pôle emploi, BMO Ile-de-France, 2017.